

# LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES

**A CONSERVER PAR LES FAMILLES**

Madame, Monsieur,

La Commission HILDESHEIM du Comité des Jumelages Angoulême - Villes étrangères, organise à nouveau un échange entre :

- les élèves des lycées et collèges d'Angoulême et de GrandAngoulême,
- et ceux de notre ville jumelée allemande : Hildesheim en Basse Saxe.

Ces échanges durent **douze jours** et sont organisés de façon **réciproque sur une même année**, les jeunes Allemands étant reçus chez leurs correspondants français à Angoulême et recevant à leur tour leurs correspondants français.

Les dossiers des élèves n'habitant pas en Charente seront traités dans la mesure des places disponibles et sous condition d'accord du partenaire allemand.

## **DATES DE L'ÉCHANGE**

→ **Séjour des Allemands à Angoulême** : arrivée le 17 mars – départ le 28 mars 2018

→ **Séjour des Français à Hildesheim** : départ le 6 avril - retour le 19 avril 2018

## **PRIX DE L'ÉCHANGE**

Il a été décidé de pratiquer deux tarifs différents :

Pour les élèves domiciliés à Angoulême	<b>385€ + 15 € d'adhésion (tout compris)</b>
Pour les élèves domiciliés hors Angoulême	<b>405€ + 15 € d'adhésion (tout compris)</b>

*Cette différence s'explique par le fait que la Ville d'Angoulême est le principal financeur du Comité des Jumelages.*

## **MODALITES DE PAIEMENT :**

Versement à l'inscription par chèques séparés à l'ordre du **Comité des Jumelages Angoulême - Villes étrangères** :

- de la somme de **15€ d'adhésion au Comité des Jumelages**

- de la somme de **140€ d'arrhes**

Règlement du solde soit en une fois lors de l'inscription définitive, soit selon l'échéancier ci-dessous. (Si le dossier n'est pas retenu, les sommes versées seront remboursées en totalité à la famille, à l'exception de l'adhésion).

Angoulême	Hors Angoulême	Echéances
15€	15€	Avec la fiche d'inscription
140€	140€	
145€	145€	28 février 2018
100€	120€	31 mars 2018

Une annulation éventuelle de l'inscription ne saurait donner droit au remboursement des arrhes que si elle est dûment motivée par des raisons de force majeure et annoncée au moins un mois avant la venue des Allemands afin de permettre le remplacement de l'élève.

### **VOYAGE :**

Angoulême - Hildesheim - Angoulême en bus de tourisme grand confort ou en train (le mode de transport sera fonction de l'effectif du groupe). **Nous rappelons qu'il est interdit de fumer au sein du groupe (élèves majeurs comme mineurs).**

### **AIDES FINANCIERES :**

Des aides peuvent être octroyées par l'intermédiaire des Mutuelles, Comités d'entreprises, Comités d'Action Sociale, Mairies, etc. **Renseignez-vous.**

### **HEBERGEMENT :**

**Gratuit et réciproque en famille**

### **ENCADREMENT :**

Assuré par le Comité des Jumelages, par des accompagnateurs adultes parlant allemand. Les accompagnateurs résident dans notre ville jumelle durant tout le séjour des élèves français et accompagnent le groupe tout au long du voyage et des activités communes.

Le jeune Français s'engage, en participant aux échanges, à adopter un comportement responsable, à suivre les recommandations des accompagnateurs français et allemands. Il sait aussi qu'il doit se conduire convenablement à l'école, dans la famille d'accueil, par exemple: demander l'autorisation, accepter les interdictions.

**En cas de faute grave vis à vis des accompagnateurs ou de la famille d'accueil, l'élève sera rapatrié en France aux frais de sa famille.**

### **ACTIVITES :**

Prévues pour réunir les jeunes pendant leur séjour en France comme en Allemagne (Ex : journée de visite à Berlin ou Brême, journée canoë kayak, visite de ville...)

Nous sollicitons chaque année l'OFAJ (Office Franco Allemand pour la Jeunesse) dans le but d'obtenir un soutien financier pour l'échange. En retour l'OFAJ nous demande de fournir un travail réalisé par les élèves durant leur séjour (ex Regards croisés sur le système scolaire). **Chaque élève doit participer à ce travail collectif. La subvention accordée nous permet de limiter les augmentations de tarifs.**

Vous trouverez ci-joint :

- \* un dossier de demande de correspondant à nous retourner en 3 exemplaires et une notice explicative
- \* une fiche d'inscription

**Les dossiers complétés seront remis, accompagnés de la fiche d'inscription et des deux chèques libellés à l'ordre du Comité des Jumelages, au Comité des Jumelages Angoulême Villes Etrangères au plus tard :**

**le 15 JANVIER 2018**

**Vous pouvez également remettre l'ensemble des documents à l'enseignant d'Allemand de votre fils (fille).**

Nous vous rappelons que tout dossier, remis tardivement ou incomplet, risque de ne pas être pris en compte.

Vous remerciant par avance de votre confiance, nous vous assurons de nos sentiments dévoués.

Pour la commission Hildesheim  
**LA PRESIDENTE**  
**Christine GRANET**

